

SALAIRE BRUTS	Montant Mensuel	Montant mensuel après déduction fiscale(2)	Montant Trimestriel	Montant Trimestriel après déduction fiscale(2)	Montant Annuel	Montant Annuel après déduction fiscale (2)
Moins de 1 684,44 €	8,33	7,69	25	16	100	66
De 1 684,45 € à 2 252,58 €	10,33	6,81	31	20,46	124	81,84
De 2 252,59 € à 2 815,73 €	12,33	8,13	37	24,42	148	97,68
De 2 815,74 € à 3 378,87 €	14,33	9,45	43	28,38	172	113,52
Plus de 3 378,87 €	16,33	10,77	49	32,34	196	129,36

(1) Le montant de la cotisation est susceptible d'être revalorisée chaque année lors du conseil

(2) La déductibilité fiscale est portée par la loi de finance 2004 à 66% versée dans la limite de 1% du salaire

Barème des Cotisations 2018 (1)